

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

10 juin 1993 – n° 1130
Hebdomadaire romand
Trentième année

Un problème de communication

La salle du Conseil national et celle du Conseil des Etats sont séparées par l'unique buvette dont dispose le Palais fédéral, lieu qui ressemble davantage au local d'un club de football qu'au restaurant du palais Bourbon. C'est souvent dans ce genre d'endroit que l'information circule et que les opinions peuvent se faire, grâce au hasard qui peut provoquer des rencontres que le protocole peine à organiser. Mais la buvette du Palais fédéral ne joue qu'imparfaitement ce rôle parce que, même si elle a été dernièrement réaménagée pour en augmenter le nombre de places, les députés qui veulent s'y asseoir doivent disputer leur place aux fonctionnaires, aux journalistes et aux lobbyistes, toujours à la recherche de bouches décousues ou d'oreilles attentives.

Il y a pourtant un problème de communication plus fondamental entre les députés.

Voyez le nouveau projet de TVA préparé par la commission des redevances du Conseil national, contre l'avis d'Otto Stich. Son président, Francis Matthey, n'a pas ménagé ses efforts pour parvenir à un large consensus, soutenu notamment par les quatre partis gouvernementaux. C'est du moins l'impression que l'on avait à l'époque. En fait, le compromis n'était que celui des commissaires et eux seuls se sentaient engagés. On a vu dès le débat au Conseil national, au mois de mars, l'estime dans laquelle les députés tenaient le travail de leur commission: il s'en est alors fallu de quatre voix pour que le taux de 6,5% ne soit remis en question. Or cette question est centrale: c'est autour d'elle que la droite et la gauche négocient, l'une pour maintenir aussi basse que possible la pression fiscale sur les entreprises, l'autre pour garantir à la fois le revenu de la Confédération et des compensations pour les bas revenus, qui ne paient pas ou peu d'impôt fédéral mais qui seront touchés par la TVA.

La tentative échoua au Conseil national, elle a été couronnée de succès aux Etats, qui ont également modifié un autre élément important du consensus: les compensations sociales devraient

servir à éponger les déficits de l'assurance-chômage. Joli cadeau aux patrons, puisqu'ils participent pour moitié au financement de cette assurance, alors que les chômeurs ne toucheraient pas un centime de plus.

Que cette mise en pièces soit intervenue pour répondre favorablement aux attentes soudain exprimées de l'USAM et du Vorort n'est pas la question qui nous préoccupe. Et que le souci d'assurer le passage de l'ICHA à la TVA fût la seule et honorable préoccupation des députés n'a que peu d'importance. Nous intéressent davantage les mécanismes de prise de décision au Parlement.

Les députés le répètent chaque fois que quelqu'un s'étonne en découvrant les travées à moitié vides des deux Chambres: l'essentiel du travail se fait en coulisses et dans les commissions. Force est de constater que c'est aussi là que le travail se défait: la commission du Conseil des Etats a remis en question le projet élaboré par sa consœur du National, qui était déjà en opposition avec celui du Conseil fédéral. Les députés ne sont donc pas capables, en coulisses ou en commissions, de se mettre d'accord sur les grandes lignes d'un projet de première importance — et la TVA en est un.

Ces revirements font bien sûr partie de la vie normale du Parlement et sont inévitables dans notre système où le sort du gouvernement n'est pas lié à celui des projets qu'il soumet au législatif. Mais ils montrent aussi les limites d'un parlement de milice auquel le peuple a récemment encore manifesté son attachement: les députés ne viennent à Berne que pour les séances de commission et les sessions et se dépêchent de rentrer dans leurs cantons dès ces obligations remplies.

La politique est une négociation permanente qui a besoin, pour fonctionner, d'un minimum de temps et d'un maximum de confiance entre interlocuteurs. Les députés manquent du premier et sont en train de détruire ce qu'il restait de la seconde.

Et si l'on abordait le fond du problème ?

Les votations passées, le souffle des élans émotionnels va-t-il retomber ?

(jd) Les projets du Département militaire ont rarement fait l'unanimité dans l'opinion helvétique. Le succès de l'initiative de Rothenthurm, en 1987, l'a rappelé à ceux qui sont dépourvus de mémoire historique. A la fin du XIX^e siècle déjà, une majorité populaire rejetait sèchement un projet d'organisation militaire et en 1940 un référendum fut fatal à l'abaissement de l'âge de la conscription. En Suisse la critique à l'égard de l'armée est plus ancienne que le patriotisme gris-vert. Malheureusement l'expérience du dernier conflit mondial et la période de guerre froide qui suivit ont contribué à marginaliser,

à démoniser même cette contestation: les esprits frondeurs furent sommairement assimilés à des ennemis de l'intérieur.

L'initiative du GSSA pour la suppression de l'armée, si elle a contribué à détruire un tabou, a révélé plus le degré de mécontentement à l'égard de la politique de défense qu'une opposition radicale à l'armée. Le résultat des deux votations de dimanche dernier reflète l'importance persistante de ce mécontentement, même si ses adversaires veulent y voir le signe clair d'un soutien à l'armée. Et il y a fort à parier que si l'enjeu s'était limité aux seuls F/A-18 et

à la place d'armes de Neuchlen-Anschwilen, les deux initiatives auraient rencontré un plus large soutien encore. La définition d'une politique de sécurité adaptée à la nouvelle situation internationale ne surgira pas de ce face-à-face réducteur: ni le débat sur l'avion de combat ni celui à venir sur la réduction des dépenses militaires ne répondent aux questions de l'utilité de la neutralité, des voies et moyens de la sécurité collective en Europe, de l'institutionnalisation d'une force internationale de maintien de la paix, de la manière la plus efficace d'aider les pays de l'Est européen, principale source de conflits potentiels sur le continent.

Au GSSA on reconnaîtra le mérite d'avoir permis l'expression d'une insatisfaction multiforme, niée ou ignorée jusqu'à présent. Mais à continuer dans ce registre, ce mouvement ne fera plus avancer d'un pouce la discussion. En effet, quelles que soient ses actions futures, elles resteront marquées du sceau de son objectif avoué, la suppression de l'armée, et à ce titre contribueront à resserrer les rangs autour des conservateurs isolationnistes qui n'en demandent pas tant. C'est dans ce sens que le rédacteur en chef du *Tages Anzeiger*, journal qui préconisait le double oui, imagine que la dissolution du GSSA faciliterait l'émergence d'un espace public où débattre de la politique de sécurité hors des camps retranchés des inconditionnels de l'armée et des antimilitaristes forcenés.

Dans ce débat la gauche socialiste pourrait jouer un rôle central, pour peu qu'elle cesse d'emboîter le pas à toutes les initiatives antimilitaristes — le conformisme de gauche existe aussi — et élabore une conception originale et crédible de la politique de sécurité. Sur ce marché, il y a encore une place à prendre. ■

Y a-t-il un juriste au Conseil des Etats ?

(ag) Il est proprement incroyable que la procédure totalement inédite qui laisserait le peuple choisir lui-même le taux de TVA (6,2 ou 6,5%) n'ait soulevé aucune discussion juridique au Conseil des Etats. Pas le moindre doute, pas la plus petite interrogation !

Comment se déroulera donc le vote ? Quatre arrêtés seront soumis au peuple. Trois concerneront la TVA, dont deux porteront sur le taux initial. Bien que la rédaction du bulletin de vote ne soit pas arrêtée par la chancellerie, on peut la supputer.

Premier arrêté: «Acceptez-vous que l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) soit étendu aux biens et aux services (TVA) au taux de 6,2% ?»

Deuxième arrêté: «Acceptez-vous que le taux de la TVA soit porté à 6,5% ?»

Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de notre droit constitutionnel référendaire, on poserait au peuple une question dont la validité serait subordonnée à l'acceptation d'une première question posée simultanément.

La deuxième question (6,5%) est-elle une demande de ratification d'une décision prise dans les formes par les Chambres ? Non ! Si les Chambres

décident réellement 6,5%, ce choix doit effacer la décision antérieure. Le droit le plus récent prime. Or tel n'est pas le cas puisque l'option reste ouverte. En revanche, le peuple et les cantons, s'ils choisissent 6,5%, effaceront, eux, la décision antécédente (6,2%). Il y a une procédure parlementaire et une procédure populaire qui ne se recoupent pas. Ce qui est valable pour le peuple n'est pas valable pour le Parlement. En fait, il nous est proposé ce monstre juridique: ratifier une non-décision.

Cette procédure dévoyée, inventée par commodité et sans base constitutionnelle repose sur l'idée que le peuple, parce qu'il est souverain, peut décider ce qu'il veut. C'est vrai quand il use du droit d'initiative. Mais là, la procédure est rigoureusement réglée quant à la marche à suivre. C'est faux en matière référendaire où le peuple n'a pas d'autre pouvoir que de décider ou refuser la mise en vigueur d'une décision arrêtée par les Chambres.

L'originalité du référendum suisse, c'est précisément cette rigueur. Il n'est pas manipulable. Aucun risque, tant que cette rigueur est respectée, qu'il tourne au plébiscite.

Le respect formel de la Constitution a donc tout son sens. Mais sur cette question-clé, les sénateurs n'ont même pas ouvert une discussion de bonne conscience. ■

Participation

Il existe des sociétés de radio-télévision cantonales qui sont ouvertes au public et qui jouent un rôle important dans les organes de la Radio-télévision suisse romande. Mais les chers auditeurs et téléspectateurs ne semblent pas être nombreux à vouloir participer à la vie de leur radio ou de leur télé: SRT-BE: 864 membres, SRT-FR: 400, SRT-JU: 210, SRT-NE: 220, SRT-VS: 750, SRT-VD: 800, SRT-GE: 343. ■

Les libéraux sont gens peu sérieux

Certes, le peuple a accepté l'initiative libérale vaudoise «pour défiscaliser l'épargne». Il n'empêche que ce parti multiplie les propositions que l'on balaierait d'un revers de la main si elles provenaient d'une formation marginale.

(pi) Les libéraux aiment à se présenter comme des gens sérieux et responsables. Une image contredite dans les cantons de Vaud et de Genève où ce parti devient celui des idées simples. Son programme politique donne l'impression d'avoir été écrit au verso d'une nappe de bistrot et les petits patrons gueulards y ont remplacé les banquiers discrets et les professeurs raisonnables.

Le bon carnet et la bonne banque

Les libéraux vaudois ont remporté dimanche dernier devant le peuple, avec le succès de leur initiative pour défiscaliser l'épargne, une victoire qui risque d'être encombrante. On s'étonne encore qu'un parti qui parle de liberté dans ses slogans ait pu proposer une loi aussi restrictive dans son application. Il s'agissait donc de faire revenir l'épar-

gne dans les banques, dans le but de baisser les taux hypothécaires. Les propriétaires d'un livret d'épargne nominatif d'un montant ne dépassant pas 50 000 francs (100 000 francs pour les couples) et habitant dans le canton pourront donc déduire de leur revenu les intérêts de ladite épargne pour autant qu'elle soit déposée dans une banque dont les prêts hypothécaires consentis à des habitants du canton soient supérieurs à l'épargne en provenance des personnes domiciliées sur le territoire cantonal. Même chose pour l'impôt sur la fortune.

L'initiative viole le principe de l'égalité de traitement: deux possesseurs d'un livret de 50 000 francs pourront l'un être défiscalisé et l'autre pas si l'un des deux n'a pas déposé ses sous dans le bon établissement... Et celui qui tou-

che une rente ne profitera pas des largesses accordées à celui qui touche des intérêts.

Les banques déclarent être en mesure de dire si elles remplissent les conditions requises, mais refusent évidemment de laisser l'administration effectuer des contrôles qu'elle ne peut leur imposer. Il faudra passer par la Commission fédérale des banques qui a pourtant d'autres soucis que de vérifier comment l'argent des épargnants vaudois est utilisé.

Et ce n'est pas tout: cette loi libérale est en contradiction avec la nouvelle loi fédérale sur l'harmonisation fiscale et ne pourra donc être appliquée que jusqu'en 2001, date à laquelle il faudra revenir au système actuel. Elle ne sera pas en vigueur longtemps, puisque sa mise en application ne devrait pas intervenir avant 1995. Encore faudra-t-il, pour en profiter à cette date, que l'épargne remplisse les conditions requises... durant la période de taxation précédente, soit 1993-94.

Evidemment, les libéraux n'ont encore trouvé aucun expert pour soutenir que leur initiative aurait un effet bénéfique sur les taux hypothécaires.

Bonus loyer et bonus parking

Les libéraux genevois ne sont pas plus sérieux que leurs collègues vaudois. On se souvient qu'ils avaient axé leur campagne électorale de l'automne 1989 sur le «bonus loyer» qui devait permettre de déduire du montant des impôts à verser à l'Etat la part du loyer de son logement si elle dépassait une certaine proportion de son revenu brut. Avec possibilité de devenir créancier de l'Etat si le montant à déduire devait être supérieur aux impôts à verser... L'application du «bonus loyer» aurait été aussi coûteuse que bureaucratique. Les libéraux n'auraient pas manqué de la qualifier de kafkaïenne s'ils n'avaient pas été les auteurs de ce projet qui n'a pas dépassé le stade de la commission parlementaire.

Toujours au chapitre des idées simples, l'initiative qui veut obliger l'Etat à construire ou à faire construire 10 000 places de parc dans un délai de cinq ans, sans aucune précision sur leur financement ou sur leur localisation. Un gadget sans grand contenu, mais une tâche supplémentaire pour l'Etat. Les Genevois voteront à fin 1993.

A quand une initiative libérale réclamant qu'à Lausanne et Genève le soleil se lève à l'ouest dans les cinq ans qui suivent son acceptation par le peuple ? ■

La forêt en marche

(jg) L'entrée en vigueur de la loi sur les forêts le 1^{er} janvier 1993 donne l'occasion à la revue *Aménagement du territoire* de consacrer un numéro spécial à la sylviculture helvétique. Quelques chiffres intéressants sur le cas de la ville de Lausanne donnés par René Badan, le chef du Service des forêts du chef-lieu vaudois. Ainsi les surfaces occupées par la végétation ligneuse se sont maintenues à 24% du territoire urbain au cours des 50 dernières années alors que la population augmentait de plus de 50 000 habitants. La part des constructions est passé de 30 à 51% de ce même territoire (bois du Jorat non compris). La surface arborisée s'est même accrue au cours des cinquante dernières années avec l'apparition de cordons boisés, de haies et de boqueteaux. Ce double accroissement, du bois et du béton, s'est fait au détriment des espaces ouverts, jardins, prés-champs ou pelouses.

Autrefois l'espace urbain était en effet cultivé dans tous les espaces libres. Ces cultures ont peu à peu disparu pour laisser la place à des bâtiments ou à des bosquets. Le constat est sans doute le même dans les autres villes suisses.

La situation est assez paradoxale. A l'heure où les forêts proches des villes subissent une forte pression provoquée par les citadins en mal de loisirs, les espaces boisés réintègrent subrepticement les cités. Les spécialistes cherchent d'ailleurs à élaborer des mesures pour limiter la pression citadine sur les forêts. Il faudrait sans doute commencer par l'éducation et l'information. Le Canada et ses provinces ont réalisé des actions simples et aisément transposables. A l'orée des sites naturels on trouve des «centres d'interprétation», petits espaces d'exposition et de documentation qui présentent les lieux et les égards qu'il faut avoir envers eux. ■

Aménagement du territoire, publié par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.

L'absurde dramatisation de la démographie

(ag) Le Conseil fédéral a délibéré sur un document de travail esquissant l'avenir démographique de la Suisse. On aimerait dire bravo: la démographie est une des branches aînées de la politique; elle renvoie, sous les chiffres, aux hommes, aux femmes, à leur âge, à leur sexe. C'est, au sens propre, une science humaine. Mais pourquoi diable faut-il que le Conseil fédéral laisse transcrire des conclusions sommaires ? La Suisse vieillit, il faudra 40% d'étrangers pour la rajeunir, ces étrangers viendront des pays non européens. L'absence de précautions scientifiques est telle que cet intérêt nouveau pour la démographie a eu le don de scandaliser d'abord les démographes.

Sur la base des données actuelles, il est incontestable que la part des personnes âgées de plus de 65 ans augmentera dans l'ensemble de la population. Autour de 2020, elle sera supérieure à 20% et croîtra encore jusqu'en 2035. Ce phénomène est souvent transcrit en fonction de la population active, qui peut elle diminuer si elle n'est pas suffisamment renouvelée: en 2025, la Suisse compterait 60 000 jeunes de moins qu'en 1980. On dit donc communément que si quatre actifs portaient en 1980 un non actif âgé, en 2040 ils ne seraient plus que deux. Mais déjà commence la prévision discutable et les images trompeuses. Reprenons !

● Le vieillissement

Si l'âge de l'état-civil est une notion claire, le vieillissement pris au sens d'une incapacité à participer à la vie active est une notion relative. On devrait admettre que si la médecine prolonge l'espérance de vie, elle améliore aussi les capacités physiques et intellectuelles des personnes âgées. Il y a une tendance contradictoire à louer le progrès médical et en même temps à «gériatriser» la population âgée. Preuve en soient les variations internationales des actifs âgés de 60 à 64 ans.

Proportion de personnes actives âgées de 60 à 64 ans

Japon	72%
Norvège	71%
Etats-Unis	55%
RFA	34%
France	25%
Autriche	14%

Il serait donc nécessaire de distinguer:

l'âge d'état-civil, l'âge du droit à la retraite et l'âge de la capacité à être économiquement actif (telle qu'on l'observe par exemple dans certaines professions libérales).

Il faut paradoxalement affirmer: il y a chez les retraités un réservoir d'actifs, pour autant que soient encouragées et aménagées ces occasions d'être économiquement et socialement utiles.

● La population active

Il y a la population en âge d'être active et celle qui l'est réellement. La différence entre ces deux catégories (celle de l'état-civil et celle de l'économie) englobe notamment les femmes et les chômeurs. Les femmes ne représentent en Suisse qu'un peu plus du tiers des actifs. C'est relativement faible. Pourtant sur les 800 000 emplois créés entre 1960 et 1989, près de 300 000 ont été occupés par des femmes suisses.

1960-1989. Variation de la population active selon la nationalité et le sexe

	en milliers	en %
Hommes suisses	101.6	12.7
femmes suisses	294.8	36.8
hommes étrangers	298.3	37.3
femmes étrangères	105.7	13.2

Toutefois, les démographes observent des variations fortes selon que la femme est célibataire, mariée, veuve ou divorcée. 35% seulement des femmes suisses mariées travaillent hors de leur ménage. La présence du premier enfant est souvent déterminante pour l'interruption du travail alors que tel n'est pas le cas dans d'autres pays, la France par exemple.

Il est permis en conséquence d'affirmer que les ressources financières de la po-

pulation active demeurent importantes pour autant que des aménagements rendant possible le travail des femmes soient organisés.

Quant au chômage, il suffit de dire qu'il serait insoutenable de laisser subsister simultanément un chômage permanent et une pénurie constante de travailleurs.

● Les étrangers

L'apport étranger pourrait être bénéfique, économiquement et culturellement, comme il l'a été jusqu'ici, pour autant que les conditions d'une intégration soient réunies. Or le document de travail du Conseil fédéral parle de 40% d'étrangers. Une telle proportion signifierait qu'aucun effort de naturalisation ne serait entrepris, que les couches successives d'étrangers se superposeraient jusqu'en 2040. Inadmissible ! En laissant sortir de tels chiffres, le Conseil fédéral roule pour quels xénophobes ?

● Le financement

Il faut veiller enfin à ne pas créer un alarmisme infondé quant au financement de l'AVS. Deux actifs au lieu de quatre qui portent un non actif laisse croire que les charges vont doubler. La grande variable sera la productivité de l'économie. Les actuaire ont compté avec une croissance de 1,6% jusqu'en 2005, puis de 1,4% jusqu'en 2025. Dans cette hypothèse, une hausse de cotisation de 8,4% à 9,9% suffirait. En effet, en période d'amélioration des revenus, les rentes ne sont adaptées qu'à la moitié de la croissance réelle (indice mixte, introduit lors de la 9^e révision de l'AVS). Les rentes augmentent donc moins vite que les revenus soumis à cotisation. L'imposition indirecte permettrait, c'est une autre variante, d'améliorer le financement en faisant participer même les non actifs au financement de leur propre AVS, puisqu'ils sont consommateurs comme tout le monde. Le déséquilibre (actifs/non actifs) serait ainsi atténué.

La démographie rend possible les adaptations utiles, mais c'est un outil à manipuler avec prudence en tenant compte de toutes les variables: le Conseil fédéral n'est pas là pour faire avec des effets faciles quelques gros titres émotionnels. ■

Source des tableaux: Suisse 2000 - Enjeux démographiques, Editions Réalités sociales, Lausanne, 1991.

La grande peur du bailli fédéral

(jd/jcf) Après de longues années de croissance continue, justifiée par des effectifs en augmentation et favorisée par la bonne santé des finances fédérales et cantonales, les universités suisses sont aujourd'hui confrontées à l'austérité. Non pas celle qui frappe durement les plus démunis, en les privant d'une partie de l'essentiel; mais l'austérité qui heurte les habitudes et le confort des mieux lotis.

La raréfaction des moyens financiers et la concurrence internationale, notamment le développement par la Communauté d'un espace universitaire européen, suscitent des projets de rationalisation, de regroupement des forces et de création de centres de gravité, seuls à même de garantir à la fois un niveau scientifique suffisant et une distribution optimale des ressources disponibles.

Berne veut lutter contre une dispersion coûteuse et inefficace

Du côté des instances fédérales — notamment le Groupement pour la science et la recherche du Département fédéral de l'intérieur et le Conseil suisse de la science — on montre des signes d'impatience à l'égard d'une dispersion coûteuse et inefficace et on semble disposé à agir avec diligence, voire même avec brutalité, dans un domaine où les compétences fédérales exclusives demeurent, en principe, limitées aux écoles polytechniques et à la politique de la recherche. Maîtres-mots: répartition, regroupement, efficacité organisationnelle, compétitivité et culture d'entreprise. Un langage propre à effaroucher des universitaires peu familiers de ce vocabulaire néo-libéral à la mode et à faire se lever l'étendard de la souveraineté cantonale et de l'autonomie des hautes écoles: les universités ne sont-elles pas assez grandes et compétentes pour faire elles-mêmes leur ménage interne et établir les coopérations nécessaires? N'ont-elles pas instauré depuis longtemps de nombreux liens de collaboration (par exemple, en Suisse romande, le tissu des conventions de troisième cycle) et coordonné leurs plans de développement? Alors, une fois encore le scénario de la vorace et puissante Berne fédérale prête à fondre la diversité helvétique dans son moule bureaucratique et à sacrifier l'autonomie universitaire aux froides contraintes de la

rationalisation et du profit économique, sous prétexte d'une participation financière fédérale — limitée — à l'effort commun?

Les manières tranchées et malhabiles de Flavio Cotti et de son hussard de service, le provocateur secrétaire d'Etat Heinrich Ursprung, n'ont pas peu contribué à faire renaître ce nouvel avatar du fantasmagique bailli fédéral. Et à parasiter la communication entre cantons et Confédération, comme l'a constaté Ruth Dreifuss lors du *Dies academicus* de l'Université de Genève. La réalité est un peu plus complexe, même si des médias pressés et simplificateurs préfèrent voir dans les tensions actuelles un bon gros bras de fer entre un monde universitaire archaïque et des autorités fédérales plus sensibles aux exigences d'une modernité définie en termes d'efficacité et d'usage optimal des ressources.

Compétences et responsabilités

Pour tenter de voir clair dans la politique universitaire suisse, il faut d'abord débrouiller les fils des rapports complexes et multiples qui se sont tissés entre les universités et les nombreux organes créés au gré des appels à l'aide financière de la Confédération: Fonds national de la recherche scientifique, Conférence universitaire suisse (loi d'aide aux universités), Conseil suisse de la science (loi sur la recherche) et, le cas échéant, leurs homologues régionaux (Conférence universitaire romande) et privés (Conférence des recteurs). Si ce foisonnement d'organes engendre d'innombrables séances et quantité de papier, on a souvent peine à apprécier leur véritable impact et à dégager leurs compétences et leurs responsabilités spécifiques. Par ailleurs il faut rappeler que le statut des universités cantonales varie d'un canton à l'autre et diffère de celui des écoles polytechniques fédérales; certaines disposent

d'une véritable autonomie de gestion alors que d'autres subissent la lourde tutelle de l'administration cantonale. On retrouve ce même schéma de joyeuse confusion au sein de chaque université. Les *alma mater* ont grandi en taille (effectifs, personnel, budget, équipement) mais, gonflement de l'administration mis à part, leurs structures d'organisation et de décision sont demeurées les mêmes, malgré l'introduction sous différentes formes de l'illusoire principe de la participation chère à Mai 68. Aujourd'hui encore, les universités ne disposent pas d'une véritable tête, d'un pouvoir habilité non pas à imposer unilatéralement ses décisions mais à arbitrer des intérêts divergents.

Une communauté des maîtres et des élèves

La croissance universitaire s'est donc opérée de façon anarchique, ou mieux encore à la façon de l'Ancien Régime, par sédimentations successives et par divisions cellulaires, au gré du développement des connaissances, mais aussi des ambitions personnelles et des stratégies de pouvoir. D'où, malgré les plans quadriennaux de développement, les redondances qui frappent l'observateur extérieur, le cloisonnement et la rigidité internes qui condamnent toute démarche interdisciplinaire novatrice, la spécialisation à outrance et le gonflement des programmes d'études. La parcellisation du savoir vide ainsi de sa substance le sens étymologique de l'université, celui de communauté des maîtres et des élèves.

Cette inertie de l'institution est mise en évidence par l'échec à maîtriser l'explosion des effectifs, qui transforme de fait l'enseignement en une entreprise de gardiennage et de bourrage de crâne, dans l'attente de la sélection libératrice à l'issue du premier cycle d'études. Asphyxiée par les problèmes insolubles de la gestion de cette multitude, harcelée par les exigences du marché du travail, paralysée par la lourdeur de ses procédures et le poids de ses baronnies, l'université ne sait plus très bien à quels objectifs se vouer et la référence rituelle à ses missions d'enseignement et de recherche de haut niveau ne parvient plus à masquer son désarroi. ■

Au cours des prochaines semaines nous reprendrons ces points plus en détail et nous proposerons quelques pistes de réflexion pour sortir de l'ornière où nous conduit le stérile combat qui oppose centralisateurs et fédéralistes.

L'INVITÉ DE DP

Jusqu'au bout de la déréglementation

Beat Kappeler

journaliste indépendant

Une économie suisse enfin privatisée et déréglementée — nous en rêvons tous, n'est-ce pas ? Prenez le deuxième pilier. Dorénavant chaque assuré sera entièrement libre de choisir l'institution avec laquelle il veut passer son contrat. Chaque assurance, chaque fondation fera des offres, présentera des tableaux très clairs indiquant primes et prestations. Une fois entré dans un système, l'assuré peut à n'importe quel moment changer de caisse. L'employeur continuera ses versements à cette nouvelle caisse. Le débat sur le libre passage sera clos, la transparence sera de mise, le rendement sera la fruit d'une concurrence entre les caisses.

Ou prenons encore nos chers monopoles d'électricité. EOS ou les FMB seront obligées d'organiser un véritable marché du courant. Le consommateur pourra choisir à quelles forces motrices il veut s'approvisionner — il pourra choisir une source non nucléaire, par exemple. Importante contribution à un avenir plus écologique: les producteurs seront amenés à facturer des prix incluant les coûts marginaux, nécessairement plus élevés que les coûts moyens facturés aujourd'hui.

Une saine déréglementation pourra libérer les tarifs des notaires, des juristes et des médecins. Chaque professionnel offrira ses propres tarifs et les publiera; les caisses maladie les publieront également en ajustant les primes individuelles au coût du médecin choisi par l'assuré. Les notaires — en ces temps de vaches maigres dans l'immobilier — offriront des rabais et des concours pour attirer les transactions à certifier. De temps à autre, une des belles demeures de notaire sera mise aux enchères, signe de la faillite d'un concurrent malchanceux, victime d'une compétition trop aiguë.

Dans le domaine agricole, les fonctions de Butyra et de l'Union fromagère suisse et de leurs sept sœurs dans les secteurs de la viande, des semences ou des matières fourragères seront mises au concours. Les firmes les moins gourmandes feront les affaires.

Finalement, toutes les réglementations dans le domaine des restaurants, du colportage et de toutes les prescriptions dans la construction imposant un matériel ou des procédés spéciaux seront abolies. Le domaine public sera ouvert et accessible aux producteurs et vendeurs qui n'emploient qu'eux-mêmes. Il sera

Mai 68 en Suisse alémanique

(cfp) Les journaux suisses alémaniques amènent eux aussi leur contribution au vingt-cinquième anniversaire de Mai 68, et deux publications aussi différentes que le *Blick* et le *Bund* consacrent une série d'articles à cette période. Mai 68 ne se limite pas à son année millésime: *Blick* rappelle la démolition du mobilier du Hallenstadion de Zurich en 1967 lors du concert des Rolling Stones, et publie une interview de Beat Wyss, un Lucernois professeur à Bochum, en Allemagne, qui fut condamné à trois mois de prison pour refus de faire son cours de réputation en 1970. *Blick* évoque également un épisode bernois: la bureaucratie locale voulait obliger l'écri-

vain Walter Mathias Diggelmann à prendre une patente de colporteur pour donner une conférence au centre culturel Junkere 37, installé dans une cave de la vieille ville et animé par l'écrivain Sergius Golowin.

Le *Bund* rappelle le drapeau Viet Cong flottant sur la collégiale de Berne et se penche sur les activités du bureau de presse Cortesi de Bienne, considéré à l'époque comme un foyer de subversion. La photographie des huit collaborateurs de l'agence et la mise en relief de leur carrière ultérieure montrent le chemin parcouru depuis la manifestation d'Anet, en 1966, lorsque les habitants partisans de l'ordre établi sabotèrent les installations de la Télévision suisse alémanique qui préparait un reportage sur l'entrée d'Arthur Villard au pénitencier de Witzwil pour purger sa peine d'objecteur de conscience ■

possible de faire démarrer une firme dans un garage. Seules les lois habituelles sur la circulation et sur les émissions seront applicables.

Voilà un beau programme de déréglementation. Je le répète d'ailleurs pour la n-ième fois. Parce que je n'ai pas encore trouvé beaucoup de politiciens, de gauche ou de droite, qui l'embrassent de tout cœur... L'imagination de la droite s'est épuisée il y a de nombreuses années lors du débat sur la boulangerie des croissants des PTT, et la gauche s'est cantonnée — là encore — dans une lutte d'arrière-garde stérile contre le souffle de liberté que pourrait amener une certaine déréglementation. ■

EN BREF

Le 27 février 1932, le Conseil fédéral publiait une synthèse de ses lignes directrices pour faire face à la crise; les points principaux en étaient:

- la nécessité d'adapter les prix aux conditions du marché international, mais par une action graduelle;
- il n'est pas question que l'Etat intervienne dans l'économie privée par des mesures législatives;
- l'écart entre les prix de gros et de détail est exagéré et il faut s'appliquer à les réduire;
- le peuple doit s'habituer à plus de simplicité;
- les pouvoirs publics chercheront à arriver à des ententes avec les intéressés;
- l'activité de la commission de contrôle des prix devra être simplifiée et accélérée.

Le communiqué traitait également de la réduction des loyers et des taux hypothécaires.

(Feuille fédérale, 1932, II, extrait des délibérations du CF, pp. 583-588.)

Le nouveau secrétariat du Parti socialiste suisse à la Spitalgasse 34 à Berne est aussi une galerie: du 2 juin au 27 août, Danièle Mussard y présente «corpus de femmes».

Remarque sur les experts en placements de Jacques Trachsler, spécialiste en investissements de l'hebdomadaire *Cash*: «Chacun commet des erreurs dans les placements. Sinon on ne serait pas conseiller en placements ou manager mais tout simplement riche».

IDÉE

L'Etat doit payer le travail, pas le chômage

Wolf Linder

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

Aujourd'hui nous devons admettre l'idée que même en Suisse le chômage n'est pas un phénomène passager qui disparaîtra avec la reprise économique. On nous dit que notre économie n'est plus à l'abri de la concurrence internationale et que la production de nombre de nos produits et de nos services de qualité pourrait être déplacée à l'étranger. Tout cela est nouveau pour les salariés, les patrons et les politiciens. Le risque du chômage devient plus aigu. L'assurance-chômage atténue certes les difficultés matérielles de ceux qui perdent leur emploi. Néanmoins la question primordiale reste celle du travail. Que faire si les prévisions de certains économistes se confirment, si en Suisse aussi s'installe un chômage structurel de longue durée ?

Une des idées les plus intéressantes sur ce thème me paraît être celle que j'ai lue sous la plume de Fritz Scharpf, le directeur de l'Institut Max Planck pour la recherche sociale à Cologne. Ce spécialiste réputé de la politique du marché du travail estime que, dans des pays exportateurs comme l'Allemagne, le marché du travail va de plus en plus se scinder en deux. D'un côté des emplois hautement qualifiés qui résistent à la concurrence internationale, de l'autre des activités difficiles à rationaliser comme le nettoyage, le travail social ou les soins médicaux. La pression concurrentielle conduira à sacrifier des emplois dans les deux secteurs. Dans le premier secteur, tous les salariés même motivés et bien formés ne trouveront pas une place de travail. Dans le secteur moins productif, l'offre d'emploi reculera si les salaires ne baissent pas: les services traditionnels d'entretien et de réparation, les crèches, une partie de la formation permanente, les services personnels ne pourront plus être assumés ni par le privé ni par l'Etat, à cause du niveau trop élevé des coûts salariaux.

Dès lors, plutôt que de payer des indemnités de chômage, il serait plus sensé de créer des emplois supplémentaires dans le secteur privé. Mais pour cela les entreprises doivent baisser les salaires dans le

secteur moins productif, une évolution qui a conduit, par exemple aux Etats-Unis, à la paupérisation d'une partie des travailleurs. On peut imaginer de meilleures solutions qui associent les salariés, les entreprises et l'Etat. Les entreprises sont autorisées à payer un salaire partiel pour des tâches peu productives mais néanmoins indispensables. L'Etat complète ce salaire par un versement direct

**Plutôt que de
payer des
indemnités de
chômage, il serait
plus sensé de
créer des emplois
supplémentaires
dans le secteur
privé**

au salarié et les syndicats négocient la définition des emplois ainsi conjointement rémunérés.

Cette solution présente des avantages indéniables. L'Etat finance du travail et non le chômage; ces contributions publiques pourraient remplacer à terme l'assurance-chômage. Et surtout elle prévient la division sociale entre les actifs et les chômeurs, l'émergence d'une société duale telle qu'elle s'est développée aux Etats-Unis depuis une douzaine d'années, avec un chômage de longue durée qui frappe prioritairement les Noirs et les jeunes. Le système des paiements complémentaires évite aussi la multiplication des emplois publics pour combattre le chômage,

source de difficultés financières, comme la Suède en a fait l'expérience. Contrairement au partage du travail et à l'abaissement de la durée du travail, cette proposition contribue à la création décentralisée d'emplois, à l'initiative des entreprises.

Un tel système a naturellement son prix. Admettons que l'Etat verse un salaire complémentaire de 30 000 francs pour chacun des 150 000 chômeurs actuels: la facture s'élève à 4,5 milliards. C'est le coût de la solidarité sociale. Un coût que nous assumons depuis longtemps déjà dans un autre domaine et de même ampleur, pour garantir le revenu paritaire des paysans. L'agriculture est le type même d'activité qui, dans notre pays, ne soutient plus la concurrence internationale mais qui, jusqu'à présent, a été considérée comme indispensable et donc subventionnée. La comparaison avec la politique agricole actuellement en voie de réforme montre cependant que le système du salaire complémentaire public n'est pas sans danger et qu'il ne doit pas échapper au contrôle politique. Néanmoins ce qui est bon pour les agriculteurs devrait l'être aussi pour les chômeurs: de l'imagination et du courage pour élaborer et évaluer de nouvelles idées. ■

Ce texte a paru dans le quotidien bernois «Der Bund» le 5 juin 1993. Traduction DP.

DP **Domaine
Public**

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Beat Kappeler, Wolf Linder

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

La prolétarianisation des journalistes

(ag) Christophe Gallaz s'est exprimé dans DP sur les conditions de son métier. Avec élégance, il n'a pas voulu régler un compte personnel. Il faut pourtant revenir sur les conditions de l'interruption de sa collaboration à l'édition dominicale du *Matin*. Après qu'il eut déposé son article, on lui a signifié que c'était le dernier. Pourquoi cette absence d'égards ? Probablement pour qu'il ne soit pas tenté de prendre congé des lecteurs dans un papier d'adieu: ne pas courir ce risque d'une fâcheuse contre-publicité, nuisible à l'image du journal ! On signale, en cette période de licenciements, que les congés immédiats de multiplient. Ils se font dans le respect des obligations contractuelles. Vous touchez vos deux mois, vos trois mois, mais vous quittez immédiatement le bureau ou l'atelier. Inutile que les autres collaborateurs s'apitoient, protestent, s'organisent. Mieux vaut octroyer deux mois de vacances que de laisser sur place des condamnés à terme.

Singulière dégradation des mœurs de travail: les licenciés sont invités à immédiatement «débarrasser le plancher». Significatif que ces procédés s'étendent aux professions intellectuelles, ainsi prolétariées. Et le quasi monopole d'Edipresse limite les risques de protestation. ■

Plusieurs petits font un grand

(cfp) La presse suisse est en train de perdre l'une de ses caractéristiques, celle d'un ensemble de petits journaux «généralistes» couvrant tous les aspects de la société civile et politique. Depuis quelques mois, les mutations sont nombreuses: disparitions, fusions, collaborations rédactionnelles et publicitaires, création de nouveaux titres. En Suisse romande, le *Pays* et le *Démocrate*, fondus en un *Quotidien jurassien*, ont rappelé dans leurs derniers numéros leur passé plus que centenaire. Le nouveau quotidien joue sur les couleurs: le rouge et le noir bien sûr, mais aussi le bleu européen. Un imprimé de Publicitas à l'intention des annonceurs indique une très forte implantation du QJ dans les trois districts du canton du

Jura (entre 70 et 90%) de même que dans le district de Moutier (50%). Le QJ (tirage 25 000 exemplaires) est partenaire du pool publicitaire 4x4 plus qui couvre l'arc jurassien francophone.

Un autre groupement publicitaire, *Pool Jura bernois*, qui est un appendice d'Orell Füssli publicité SA (Ofa), réunit quatre hebdomadaires régionaux: la *Feuille d'Avis de Courtelary*, le *Jura Bernois*, le *Progrès* et le *Courrier de la vallée de Tavannes*, qui totalisent un tirage de 7790 exemplaires.

Dans le canton de Vaud, on annonce une plus étroite collaboration entre l'*Est vaudois-Rivière* et le *Quotidien de la Côte*. En Suisse alémanique, on assiste en Argovie et dans l'est du canton de Soleure au regroupement de six titres, dont l'*Oltener Tagblatt*, le *Zofinger Tagblatt* et l'*Aargauer Tagblatt*, ce qui représente un tirage de près de 100 000 exemplaires, l'équivalent de 24 Heures en Suisse romande. Le Moyen-Pays entre Zurich, Bâle, Berne et Lucerne aura ainsi son grand quotidien régional, avec des terres à conquérir, ou à défendre, par exemple en direction de Zurich, du Fricktal argovien et de Soleure. Une entente publicitaire a été conclue avec le *Badener Tagblatt*.

Par ailleurs Ofa, qui semble se spécialiser dans la représentation de journaux de taille moyenne, offre de nombreuses combinaisons aux annonceurs. On en compte plusieurs dans le canton de Berne germanophone: BOTZ, qui regroupe les quatre quotidiens de l'Oberland bernois et *Alpenpool* notamment.

Le mouvement va probablement se poursuivre; le pluralisme des opinions va-t-il être l'apanage exclusif des petits hebdomadaires ? ■

Secrets publics

(pi) Les journaux aiment à révéler des «secrets», qu'il s'agisse de politique, d'économie ou de faits divers princiers et royaux.

Dans son édition des 30-31 mai, le *Nouveau Quotidien* publie «Le document secret qui décrit le projet de fusion avec KLM, SAS et Austrian Airlines». «Celui-ci devait rester secret», écrit Jacques Pilet. Car la direction [de Swissair] entendait mettre l'opinion publique devant le fait accompli. Cela ne se passera donc pas ainsi. ■ Merci le NQ ! Où le journal qui a le goût du défi s'est-il procuré ce document ? Au kiosque, tout simplement: il

avait été publié la veille par le *Tages Anzeiger*.

L'*Hebdo* nous a lui aussi révélé dans son édition de la semaine passée les teneurs d'un document qualifié de secret: celui qui décrit la réforme du gouvernement. Un projet d'une confidentialité toute relative, puisque sa diffusion publique était d'ores et déjà prévue pour le lundi suivant. ■

Cogneur

(jg) Fin de la finale de Roland-Garros. Un journaliste de France 2 se précipite vers le vainqueur, Sergi Bruguera, et sort son plus bel anglais basique pour lui demander s'il est content, si c'est un beau jour pour sa famille et autres questions du même tonneau. L'espagnol répond dans le même sabir international que tout le monde est censé comprendre de Palerme à Helsinki.

Cinq minutes plus tard lors de la remise des trophées, le même Bruguera prend la peine de s'exprimer en français et son adversaire malheureux, l'Américain Jim Courier montre une maîtrise étonnante de la langue de Jean-Villard-Gilles, en parlant, sans accent, de sa façon de jouer... Dans les émissions spécialisées des chaînes françaises, les amateurs de tennis auront noté que Jim Courier fut, selon les jours, qualifié de cogneur, de frappeur, de rambo ou de terminator. On le savait déjà, le mépris de la langue française est souvent le fait des journalistes de l'Hexagone eux-mêmes. On ignorait que ce dédain s'étendait aux jeunes sportifs américains qui font l'effort d'apprendre et de parler notre langue. L'année prochaine, nous ne pouvons que recommander à Jim Courier de mieux coller à l'image que sa stature physique inspire aux commentateurs et de ne s'exprimer que par onomatopées (américaines bien sûr...). ■

MÉDIAS

Radio Suisse internationale éditait depuis 1991 un magazine télévisé en anglais qui sera maintenant produit en version française pour l'Afrique et l'Amérique du Nord. Un magazine adapté de celui produit par la DSR pour 3Sat est aussi diffusé en Amérique par German TV in America.